

Que pouvons-nous faire?

L'exploitation financière peut être évitée quand nous en comprenons les causes profondes. La société est comme une structure. Une société juste signifie avoir des fondations solides et de multiples soutiens qui nous aident à rester forts et à l'abri du danger. Nous avons non seulement besoin de sensibilisation, mais aussi de soutien social et de signalement.

Des recherches ont montré que le soutien social peut réduire les facteurs de risque associés à l'exploitation financière; nous devons donc reconnaître l'importance des environnements sociaux tels que les bibliothèques, les parcs et les centres communautaires pour protéger les communautés.

Quand nous avons la possibilité de socialiser et de participer à la vie de nos communautés (bibliothèques, centres communautaires), il y a plus d'occasions de reconnaître les signes d'exploitation financière, de les prévenir et d'intervenir.

Une autre façon de se soutenir mutuellement en vieillissant est d'encourager nos élus municipaux à investir dans des cadres sociaux qui renforcent le soutien de la communauté, et de plaider en faveur de politiques qui tiennent les exploitateurs financiers responsables et dissuadent la criminalité.

RESSOURCES

Advocacy Centre for the Elderly (ACE)

Une clinique communautaire juridique pour les aînés à faible revenu.

1 855 598-2656

www.advocacycentreelderly.org

Centre antifraude du Canada

Signalez la fraude et les escroqueries.

1 888 495-8501

www.antifraudcentre-centreantifraude.ca

Échec au crime

Signalez un délit de manière anonyme.

1 800 222-TIPS (8477)

www.canadiancrimestoppers.org

Service de référence du Barreau (SRB)

Consultation juridique gratuite de 30 minutes.

1 800 268-8326 | www.lsuc.on.ca

Bureau du Tuteur et curateur public

Intervient si l'on croit qu'une personne est frappée d'incapacité mentale et qu'elle risque de subir un préjudice.

www.ontario.ca/fr/page/bureau-du-tuteur-et-curateur-public

Bureau des enquêtes

1 800 366-0335

Ontario Association for Family Mediation

Un médiateur aide les personnes à cerner les problèmes et à trouver leurs propres solutions.

1 844 989-3026 | www.oafm.on.ca

Ligne d'assistance aux personnes âgées

Une ligne de crise disponible aux aînés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans plus de 200 langues.



Prévention de la
maltraitance envers
les aînés Ontario



Prévenir et combattre l'exploitation financière

Pour plus de renseignements
**Prévention de la maltraitance
envers les aînés Ontario**

416 916-6728 | www.eapon.ca

admin@eapon.ca | [@EAPreventionON](https://twitter.com/EAPreventionON)

Financé par:



Une société juste préserve la sécurité et la dignité de tous ses membres, tout au long de la vie.

C'est une responsabilité partagée dans nos communautés.

Il y a exploitation financière lorsqu'une personne vole, retient ou utilise à mauvais escient l'argent, les biens ou les objets de valeur d'une personne âgée pour en tirer un gain ou un profit personnel. L'exploitation financière est souvent le fait de personnes de confiance.

Sachez reconnaître les signes

Contrairement aux étrangers, les membres de la famille, les soignants et aidants naturels, les voisins et les amis sont en position de confiance et entretiennent des relations suivies avec la personne âgée. Afin de se protéger mutuellement contre l'exploitation financière, nous devons en connaître les signes. Notamment :

- Prendre l'argent de la personne âgée (parfois de force) ou vendre des biens ou des objets de valeur
- Emprunter de l'argent sans avoir l'intention de le rembourser
- Refuser des services ou des soins
- Donner ou vendre les possessions ou les biens de la personne âgée sans sa permission

- Signer ou encaisser des chèques de pension sans sa permission
- Utilisation abusive de cartes bancaires et de cartes de crédit
- Contrefaçon de signatures
- Vente non autorisée d'objets comme un héritage familial
- Menaces d'endommager les biens si l'argent n'est pas fourni

Tenez-vous au courant des arrangements financiers et juridiques de la famille

Changements soudains aux documents juridiques tels que :

- Procurations
- Comptes bancaires communs
- Transferts d'actes ou de titres de propriété pour les maisons/voitures
- Testament ou fiducie entre vifs

Tactiques d'exploitation financière

Les tactiques souvent utilisées sont la tromperie, la coercition, l'intimidation, la maltraitance affective, les promesses vides de soins à vie et l'isolement des amis, de la famille et des autres.

Ces gestes peuvent empêcher les personnes de soutien de s'enquérir du bien-être de l'aîné, les empêcher de demander des conseils ou une orientation pour les décisions importantes et donner à la personne âgée l'impression que personne d'autre ne se soucie de son bien-être.

Procuration relative aux biens

Cet arrangement juridique donne à la ou aux personnes désignées le pouvoir de gérer les affaires de la personne âgée en son nom. Il y a abus lorsque le fondé de pouvoir prend des mesures à son propre profit, au détriment de la personne âgée, utilise le pouvoir après qu'il a été résilié ou l'utilise à des fins autres que celles pour lesquelles il a été accordé.

Répercussions de l'exploitation financière

L'exploitation financière n'a pas seulement une incidence sur les personnes qui en sont victimes, mais aussi sur l'ensemble de la collectivité. Les pertes de revenus dues à l'exploitation financière peuvent compromettre le niveau de vie d'une personne, surtout lorsqu'il s'agit d'un aîné qui a peut-être un revenu fixe. Elle peut également causer une détresse physique et émotionnelle qui peut entraîner des coûts en soins de santé et en services sociaux pour l'ensemble de la société.

